



VEO CCN EXPERTS-COMPTABLES

VOS GARANTIES PREVOYANCE

**CODE
IDCC
787**

UNE OFFRE QUI S'ADAPTE A VOTRE BUDGET ET A VOS OBLIGATIONS

- » **Le respect de vos obligations conventionnelles avec 3 offres au choix**
 - Cadres : 2 niveaux
 - Non cadres : 2 niveaux
 - Ensemble du personnel : 4 niveaux
- » **Des avantages fiscaux et sociaux**
 - Les cotisations versées par l'employeur sont déductibles du bénéfice imposable.
 - Exonération des charges sociales sur la part employeur, dans les limites d'un certain plafond
- » **Les entreprises concernées sont celles relevant de la CCN des cabinets d'experts-comptables et de commissaires aux comptes**
 - NAF 6920Z, 8299Z, 8211Z, 6619Z

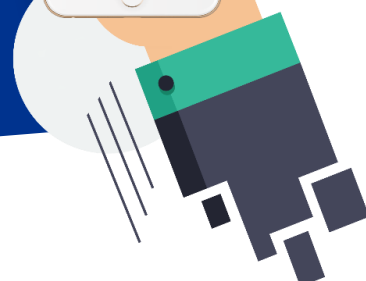
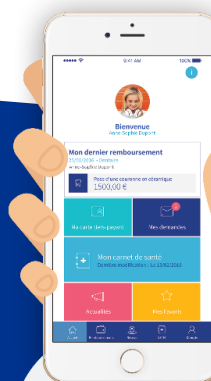
DES SERVICES INDISPENSABLES POUR VOUS FAIRE GAGNER DU TEMPS

- » **Un accompagnement personnalisé**
 - Une équipe dédiée pour vous faciliter la mise en place de votre régime et vous appuyer dans sa gestion
 - Un numéro unique d'appel : soyez en relation directe avec les gestionnaires de votre contrat
- » **Votre espace client RH en ligne, disponible 24h/24 et 7j/7**
 - Gérer en ligne les mouvements de vos salariés (inscription, modification, radiation) et les paiements des cotisations
 - Consulter la liste de vos salariés inscrits

Henner +

Toutes les infos de sa complémentaire santé sur notre appli !

- > Consultation des remboursements en cours
- > Affichage des tableaux de garanties
- > Carte de Tiers Payant dématérialisée
- > Devis, simulateur santé & optique
- > Carnet de santé
- > Transmission des documents par photo
- > Géolocalisation des professionnels de santé et des partenaires
- > Messagerie sécurisée



PREVOYANCE



Les garanties sont exprimées en pourcentage des tranches A, B et C des salaires.

En % du salaire annuel brut TA, TB et TC

	NON CADRES		CADRES		ENSEMBLE DU PERSONNEL			
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
1. Garanties Décès								
Capital Décès ou PTIA toutes causes								
Célibataire, veuf, divorcé, sans personne fiscalement à charge	50%	75%	200%	300%	50%	75%	200%	300%
Marié, pacsé ou avec concubin, sans personne fiscalement à charge	50%	100%	270%	450%	50%	100%	270%	450%
Célibataire, veuf, divorcé, avec personne fiscalement à charge	50%	75%	270%	450%	50%	75%	270%	450%
Marié, pacsé, concubin, avec personne fiscalement à charge	50%	100%	340%	550%	50%	100%	340%	550%
Majoration par personne fiscalement à charge	10%	25%	100%	100%	10%	25%	100%	100%
Capital Décès ou PTIA accidentel								
Capital supplémentaire (en % du capital décès toutes causes)	-	100%	100%	100%	-	100%	100%	100%
Capital "Double Effet"								
Capital supplémentaire (en % du capital décès toutes causes)	-	-	100%	100%	-	-	100%	100%
Rente Education								
Jusqu'aux 10 ans de l'enfant			5%	15%			5%	15%
De 11 à 17 ans			10%	20%			10%	20%
De 18 à 26 ans (si poursuite d'études)			15%	25%			15%	25%
2. Garanties Incapacité / Invalidité <i>(uniquement si souscription décès)</i>								
Incapacité Temporaire Totale de Travail *								
Indemnités Journalières (franchise 30 jours continus)	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%
Invalidité Permanente non professionnelle *								
2e et 3e catégorie	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%
1ère catégorie	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Invalidité Permanente professionnelle *								
Taux Invalidité ≥ 66%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%
Taux Invalidité (T) compris entre 20% et 66%	3/2 T x 60%	3/2 T x 60%	3/2 T x 60%	3/2 T x 60%	3/2 T x 60%	3/2 T x 60%	3/2 T x 60%	3/2 T x 60%

* Sous déduction des prestations versées par l'Assurance Maladie.
en % du salaire annuel de base

EN PRATIQUE

David, cadre, 41 ans, 2 enfants, avec un salaire brut de 30 000 € annuel brut

» En cas de décès

- David, dont l'employeur a souscrit pour lui le niveau 2 de la garantie VEO CCN Experts-comptables percevra 37 500 € soit l'équivalent de plus d'un an de salaire brut pour David

» En cas d'arrêt de travail

- David percevra par jour 80% de son salaire journalier (sous déduction des versements des indemnités journalières de la Sécurité sociale)

VOTRE CONTACT

H8212 - 08/2016 - Document non contractuel

Henner